



Bulletin Municipal 2018

Octobre, Novembre, Décembre



Edito fin 2018

Chères administrées, Chers administrés

Que le temps passe vite, l'année 2018 se termine déjà pour laisser la place à celle de 2019, dernière année complète avant les prochaines élections municipales.

De nombreux travaux, plus au moins conséquents, ont été menés à bien dans le courant de cette année 2018:

- *Création d'un réseau d'eau pluviale et d'un bassin d'infiltration rue des Carrières
- *Renforcement en calcaire des rives de la rue Neuve
- *Busage du fossé vers le bassin d'infiltration recevant les eaux pluviales de la rue du Parc
- *Réfection du busage des eaux pluviales chemin du Sport
- *Eclairage du parking et du cheminement vers la salle des fêtes
- *Nouvelles Illuminations de Noël

D'autres travaux importants ont été menés par le syndicat Val d'eau:

- *Remplacement de la canalisation d'eau potable dans le centre bourg
- *Réfection complète de la station d'épuration des eaux usées (STEP)

En ce qui concerne l'année 2019, un appel d'offres sera lancé début janvier pour la modification du carrefour route de Blois, rues des Carrières et rue des Claires ainsi que la réfection des bordures et trottoirs dans le centre bourg route de Blois.

Ce chantier, d'un coût estimé à 100 000€ hors taxes, sera subventionné par:

- *Une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 10 000€
- *Une subvention au titre du produit des amendes de police pour un montant de 8 000€
- *Une dotation de solidarité rurale (DSR) du conseil départemental de Loir et Cher dont le montant octroyé nous sera communiqué en début d'année 2019.

Un tapis d'enrobé prévu par le Conseil Départemental de Loir et Cher en 2020 clôturera ces travaux commencés en 2017.

Dans le cadre de la sécurisation des réseaux en fil nu, le SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir et Cher) nous a proposé un enfouissement des réseaux électrique, de téléphone et d'éclairage public chemin du Sport et route de Blois

Suivant la décision du conseil municipal, ces travaux pourraient commencer fin 2019 pour se poursuivre courant 2020.

En attendant de vous recevoir à la cérémonie des vœux, l'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2019.



SECRETARIAT DE MAIRIE

La Mairie de Mulsans vous accueille
Attention nouveaux horaires

Le lundi de 14h00 à 17h00
Le mardi de 14h00 à 19 h00
Le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

Permanence des Elus (sur rendez-vous)
le vendredi de 18h00 à 19h00.

Pour rencontrer le maire ou un adjoint,
prendre rendez-vous avec le secrétariat
par téléphone au 02 54 87 34 73
ou par mail mairie.mulsans@wanadoo.fr

Quelques numéros utiles:

Syndicat scolaire de Maves:

02 54 87 31 18



Val D'eau:

02 54 81 40 84

ASTREINTE

06 88 84 05 30

Les Portes de l'emploi

à MER:

- Le lundi de 14 h à 17 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h

02 54 81 37 69



MSAP:

06 77 16 46 94 ou
msap@beaucevaldeloire.fr

Assistante sociale:

02 54 55 82 82



Sapeurs-Pompiers :

18 ou 112

Gendarmerie :

02 54 81 41 20 ou le 17

SAMU :

15



Conciliateur de Justice:

02 54 81 40 80
(prendre rendez-vous à la Mairie
de Mer)

1918 - 2018

Centenaire de la Grande Guerre

11 NOVEMBRE



La commémoration de l'Armistice a été célébrée à Villexanton avec une participation importante de la population des quatre communes concernées. Il s'agissait du centenaire de l'Armistice. Les enfants des écoles ont été associés à cette cérémonie en participant au défilé - drapeau tricolore à la main, en faisant tour à tour l'appel aux morts, en accompagnant le dépôt de gerbe.

Enfin lors du pot de l'amitié, chacun put apprécier le travail de mémoire réalisé par les enfants des écoles encadrés par leurs enseignants que nous remercions pour leur rôle éducatif, non seulement scolaire mais aussi de respect et de civisme.

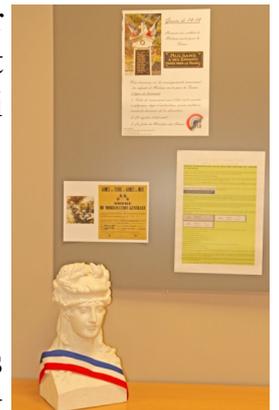


A l'occasion de cette cérémonie, deux pompiers ont été décorés pour leur vingt années d'activité bénévole.

À Mulsans, une exposition a permis de connaître le parcours des treize combattants Mulsanais décédés au combat grâce à leur fiche de recensement militaire, leurs diverses affectations et fonctions, leurs éventuels faits d'armes, leur lieu et condition de décès.



La liste des quatre-vingt-quatorze mobilisés de Mulsans pour la guerre, soit près d'un habitant sur quatre, nous a été fournie par Monsieur Avrain alors que Monsieur Moyer nous avait confié l'ordre officiel et original de réquisition des animaux ainsi qu'un porte obus en osier.



Merci à eux et à notre secrétaire Audrey pour leur implication.

À noter également un historique retraçant les diverses démarches architecturales et financières pour la réalisation de l'actuel monument aux morts.



Conseil Municipal

Séance du 20 novembre 2018 :

🌀 Rapport de la CLECT de la Communauté de communes Beauce Val de Loire /Harmonisation de la compétence scolaire:

Monsieur le Maire expose :

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire s'est réunie le 29 octobre dernier.

Chaque commune membre de la Communauté de communes est représentée au sein de cette commission par un conseiller municipal ; deux pour la ville de Mer. Elle a pour rôle de calculer et d'acter le montant des charges correspondant aux compétences transférées à la communauté de communes.

Monsieur le Maire présente le rapport relatif à l'évaluation des charges transférées liées à la compétence scolaire, approuvé par les membres de la commission.

Il est proposé au conseil municipal :

*d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées tel qu'annexé à la présente délibération;

*de prendre acte que le calcul des attributions de compensation résultera de ce rapport;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

*approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées tel qu'annexé à la présente délibération;

*prend acte que le calcul des attributions de compensation résultera de ce rapport.

🌀 Avis de la commune sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire 2019-2024 :

Monsieur le Maire, procède à la lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 29 juin 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire a décidé d'engager une procédure d'élaboration d'un premier Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le projet de PLH a été arrêté en Conseil Communautaire le 31 octobre 2018.

Le PLH est un outil stratégique de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat.

Comme l'indique l'article L.302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, il « définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiées de l'offre de logements ».

Le PLH comprend trois parties :

*Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique;

*Un document d'orientations comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;

*Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique, et pour chaque secteur et commune.

Le projet de PLH a été arrêté par le Conseil communautaire le 31 octobre 2018.

Conformément à la procédure de validation, le projet arrêté du PLH est soumis aux communes membres qui ont à se prononcer sous 2 mois à compter de la notification de la délibération. Faute de réponse dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet arrêté, leur avis est réputé favorable.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

*Emet un avis favorable sur le projet de PLH élaboré par la Communauté de Communes Beauce Val de Loire et confirme que les objectifs et la territorialisation des actions correspondent aux objectifs de développement et aux moyens de la commune.

🌀 Redevance occupation provisoire

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

*adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Decision Modificative n°3: Budget Commune:

Vu la délibération n° 2018-22 du conseil municipal en date du 3 avril 2018 adoptant le budget principal de la commune de Mulsans,
Vu le montant des travaux d'effacement des réseaux du Centre Bourg restant à la charge de la commune, il y a lieu de prendre une décision modificative pour régler ces frais:

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
023- Virement à la section de fonctionnement		021-Virement de la section de fonctionnement	+35 000€
204121- Régions - Biens mobiliers, matériel et études	+10 000€		
21538 - Autres réseaux	+25 000€		
FONCTIONNEMENT			
61521- Terrains	-35 000 €		
023- Virement à la section d'investissement	+35 000 €		
Total	+35 000 €		+35 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

*approuve la décision modificative n° 3 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

*autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

Redevance occupation provisoire

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

*adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*Effacement des réseaux « Chemin du sport » et « Route de Blois »:

Travaux prévus en 2019-2020 pour un montant total estimé de 76 150.00€.

*Logement communal (2^{ème} étage sous comble):

Départ du locataire courant décembre.

*Panneau d'affichage « Épiez »:

Le panneau d'affiche d'Épiez sera bientôt déplacé.

*Bassin d'infiltration « rue des Carrières » :

Des devis seront demandés afin d'installer une clôture et un portail autour du bassin d'infiltration « rue des Carrières ».

*Photocopieur de la Mairie

Une proposition a été faite pour le remplacement du photocopieur de la mairie par l'entreprise Rex Rotary.

Un devis a été demandé à Bureautique 41 pour un comparatif de prix.



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

JOURS FÉRIÉS

MODIFICATION PONCTUELLE



Les collectes des Jeudis 27 décembre 2018 et 3 Janvier 2019

Seront décalées aux

Vendredis 28 décembre 2018 et 4 janvier 2019

INFOS SPORTIVES

Résultats sportifs :

Après un démarrage en dents de scie (une victoire, un forfait, une victoire, une défaite, une victoire ...), l'équipe se maintient en 3^{ème} Division pour la seconde phase.

Félicitations à tous les joueurs et bonne chance pour la deuxième phase qui débutera le samedi 19 janvier.

Petit changement d'horaires:

Tous les entrainements ont lieu le mercredi soir (18h30 : moins de 14ans - 19h30 : toutes les autres catégories).

Si vous êtes intéressé(e)s pour pratiquer le Tennis de table à Mulsans, vous pouvez vous inscrire tous les mercredis soir à partir de 18h30 lors des entrainements.

Tournoi Gentlemen :

Le Comité Départemental Corpo organise un tournoi ouvert à tout Public le Vendredi 11 janvier à 18h à la Salle des Sports à CHAILLES.

Cette manifestation conviviale a pour but de récolter des fonds redistribués à une association caritative de Blois.

N'hésitez pas à y participer. Renseignements auprès de Tania Péguet ou Christel Sacré.

Fête Anniversaire Spécial 50 ans :

Cette année le club fête ses 50 (+)1 ans, retenir bien la date du Samedi 15 Juin pour venir partager avec nous le verre de l'amitié.

Sont prévus lors de cette journée, une démonstration de ping pong, un tournoi et une soirée Paëlla !

Retrouvez le programme détaillé dans le prochain bulletin.

**L'ensemble des membres et joueurs du club vous souhaite
leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019.**

Comité des Fêtes

Une quarantaine de personnes s'est réunie vendredi 7 décembre pour partager un moment festif à l'approche de Noël. En raison d'une météo épouvantable, c'est dans la salle des fêtes décorée, illuminée que furent partagés sur fond de musique de Noël, vin chaud, chocolat chaud, crêpes et sablés préparés par les membres du Comité des Fêtes.



Ce fut l'occasion de collecter également 100€ pour en faire don au téléthon.

À l'année prochain.

N'hésitez pas à rejoindre le Comité des Fêtes pour apporter votre soutien, une aide et vos idées nouvelles.



Petits travaux



Station de lagunage:

Rénovation totale de la station de lagunage, le principe est d'élaborer un écoulement par gravité des eaux usées dans plusieurs bassins de rétention en éliminant le risque d'infiltration dans les eaux souterraines.

Réfection de la voirie:

Les nids-de-poule ont été rebouchés par l'entreprise Lepage permettant d'améliorer les conditions de circulation et de limiter les risques.



Place de l'Église:

La réparation de l'éclairage public de la place de l'église a été effectué.

Parking salle des fêtes:

Le parking de la salle des fêtes, dégradé par les travaux précédents, a été remis en état, à la charge des entreprises responsables.

Pignon du logement communal:

La réfection du pignon du logement communal a été effectuée.



Repas des Anciens

Association «Les Seniors de Mulsans».

Texte et photos : Richard ODE

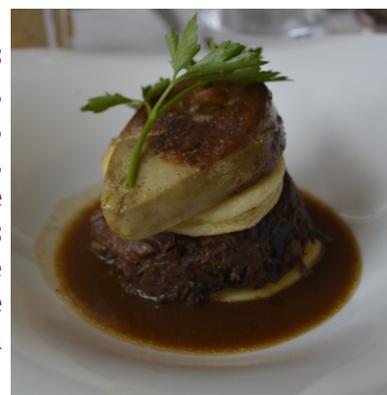
31 convives au déjeuner de la mi-décembre à Champigny



Malgré les mauvaises conditions météo et le verglas soudain, le désormais traditionnel déjeuner des Seniors de Mulsans s'est déroulé, le samedi 15 décembre, dans les meilleures conditions possibles au restaurant «Le Palais des L'IS», à Champigny-en-Beauce, où la chaleur des lieux a eu autant de succès que les mets servis...chauds.



Les maîtres de lieux, tout sourires et avec accueils à bras ouverts, Isabelle et Sébastien Robert, avaient, une fois de plus, accordé, avec bonheur, un équilibre de haut niveau entre plats succulents et vins. Aucune fausse note n'a entaché la symphonie gastronomique du déjeuner, au rythme des plats réconfortants.



31 convives ont, ainsi, passé d'agréables moments de détente, loin des soucis et tracas de la vie quotidienne, sans trop penser aux lendemains.

Au nom de tous les membres du bureau, Paul Bouillon, président de l'association, a présenté ses vœux et souhaité de bonnes fêtes de fin et de début d'années, à tous, en ayant une pensée amicale et chaleureuse envers ceux qui n'avaient pu être présents, à cette amicale réunion festive, pour raisons de santé, notamment. Il leur a transmis des messages de prompt rétablissement, au nom de la collectivité présente.



Hôte fidèle à ce rendez-vous, Janick Gerberon, maire, a rappelé tous les travaux accomplis dans le bourg et les hameaux durant l'année écoulée, pour le bien-être de tous les concitoyens, avant de fixer rendez-vous à tous pour la cérémonie des vœux le vendredi 11 janvier prochain, à la salle des fêtes.

Il y annoncera, et il en a donné primeur aux Seniors, la prochaine modification du carrefour route de Blois-rues des Carrières et des Claires, avec pose de trottoirs, ainsi qu'un tapis final d'enrobé dans les rues, jusqu'à maintenant en travaux finis ou à venir, quand tous les chantiers seront, définitivement, clos. Les réseaux électriques, de téléphone et d'éclairage public, seront enfouis Chemin du sport et Route de Blois, entre fin 2019-début 2020. Sans oppositions, il a été décidé de reconduire le repas des Seniors de Mulsans au mois de décembre 2019 au même...endroit.



C'était Noël à Mulsans le dimanche 16 décembre dernier.

Toujours plus d'enfants inscrits, ils étaient plus de 60 cette année.

Maxime le magicien et Etienne son assistant ont émerveillé tout le public : les enfants, les parents, les grands parents... Une poule disparaît de la scène pour réapparaître dans un seau détenu par un membre du public au fond de la salle, une alliance prise au hasard dans le public se retrouve enfermée dans la huitième boîte cadeau pourtant bien enfermée dans les sept premières comme des poupées russes, hypnose et lévitation, etc...



Le spectacle a eu énormément de succès.

Le traditionnel goûter pour les enfants a, lui aussi, beaucoup plu : madeleines, chocolat, clémentines, jus de fruits. Les adultes ont aussi pris leur goûter à la buvette où étaient proposés le vin chaud, café... et ses petits gâteaux.



Le Père Noël est ensuite arrivé pour gâter les enfants. Cadeaux, bisous, photos pour bien finir ce bel après-midi.



Merci à tous, Merci Père Noël et... à l'année prochaine !!!

COMPÉTENCE SCOLAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE (CCBVL)

Depuis le 1er juillet 2018 la compétence scolaire est exercée par la Communauté de Communes Beauce Val de Loire sur l'ensemble de son territoire.

Après une première phase de diagnostic, étape indispensable pour comprendre et analyser les différents fonctionnements, nous avons imaginé collectivement une organisation nous permettant d'opérer ce changement dans la continuité du travail entrepris depuis de longues années par les communes et les SIVOS.

Deux axes prioritaires ont guidé notre réflexion. Tout d'abord maintenir des services opérationnels de proximité pour être réactif et à l'écoute des partenaires de l'école (enseignants, parents, enfants, agents municipaux ou intercommunaux). Ensuite, afin d'optimiser nos moyens financiers et humains, nous avons cherché à centraliser certains services supports.

C'est pour cette raison que nous avons construit une organisation proche des usagers pour la gestion du quotidien et mutualisée lorsque la nature de la mission le permettait (facturation, appel d'offre, finances, gestion des ressources humaines, paies)

La compétence scolaire c'est : 19 écoles sur le territoire de la CCBVL

14 écoles en gestion directe

59 classes

1500 élèves

95 agents intervenant sur la totalité de leur temps de travail ou partiellement soit environ 70 équivalent temps plein

La restauration scolaire environ 1150 repas servis par jour

9 sites de production

3 écoles se font livrer les repas

13 écoles sont desservies par les transports scolaires

Environ 300 enfants fréquentent les garderies périscolaires

4 écoles gérées par les SIVOS :

OUCQUES, (2 écoles) (SIVOS BEAUVILLIERS, EPIAIS, OUCQUES, SAINTE GEMMES, BAIGNEAUX, VILLENEUVE-FROUVILLE, RHODON, CONAN, BOISSEAU, *LA CHAPELLE ENCHERIE)

VIEVY LE RAYE (SIVOS VIEVY LE RAYE, *OUZOUER LE DOYEN, MOISY, SEMERVILLE et LA COLOMBE)

AUTAINVILLE (SIVOS AUTAINVILLE, *BINAS et SAINT LAURENT DES BOIS)

* Communes en dehors de la communauté de Communes Beauce Val de Loire

La gestion de la compétence scolaire par les SIVOS a été maintenue puisque des communes adhérentes à ces syndicats sont situées en dehors du périmètre de la communauté de communes Beauce Val de Loire.

La communauté de communes participe au financement de ces SIVOS au prorata du nombre d'élèves résidant sur son territoire.

14 classes

320 élèves

La restauration scolaire environ 270 repas servis par jours

03 sites de production

Les 4 écoles sont desservies par les transports scolaires

Environ 35 enfants fréquentent les garderies périscolaires

1 école privée à MER

210 élèves

L'organisation territoriale du service des affaires scolaires.

Le service des affaires scolaires est intégré au service politiques éducatives qui regroupe également les secteurs de la petite enfance (RAM et multi accueil) et de la jeunesse (accueil de loisirs et activités pour les ados) Il est découpé en 3 secteurs géographiques. Sur chaque secteur, un responsable territorial et ses assistantes sont notamment en charge du personnel affecté au scolaire, des relations avec les partenaires de l'école (parents d'élèves, enseignants, associations, mairie...), de la préparation et du suivi des budgets, du recensement des besoins en matière de travaux et d'entretien des bâtiments.

De plus, afin de maintenir un lien de proximité avec les communes, les anciens présidents de SIVOS ou les élus qui étaient en charge du scolaire dans les communes avant le transfert de la compétence, continuent à œuvrer au sein de leurs anciens territoires

Ils ont notamment pour missions de :

Représenter la CCBVL auprès des acteurs de l'École

Faciliter les relations entre les communes et la CCBVL et les écoles

Etre le référent élu du responsable territorial

ORGANISATION DE LA COMPETENCE SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE BEAUCE VAL DE LOIRE

Vice-Président Compétence Scolaire :
Pascal HUGUET

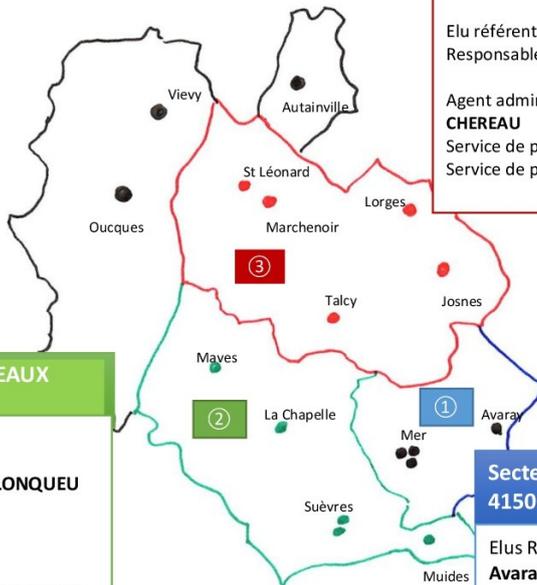
Responsable du service Politiques éducatives :
Dominique CLEMENT

Facturation aux familles J. LEMART

Secteur 3 – Bureaux : Les boutiques beauceronnes
(Accès par l'arrière du bâtiment)
6 bis Route de BLOIS 41370 MARCHENOIR

Elu référent : Pascal HUGUET
Responsable de secteur scolaire : Grégory DURAND

Agent administratif de proximité TALCY LORGES JOSNES : Sophie CHEREAU
Service de proximité à MARCHENOIR
Service de proximité à SAINT LEONARD



Secteur 2 – Bureaux : 1 rue Jean DESJOYEUX
41500 SUEVRES

Elus Référents :
MAVES – La CHAPELLE SAINT MARTIN : Astrid LONQUEU
MUIDES : Christelle DANIEL
SUEVRES : Frédéric DEJENTE
Responsable de secteur scolaire : Carine MARTIN

Agent administratif de proximité SUEVRES & LA CHAPELLE SAINT MARTIN – MAVES : Mélanie MEDINA

Agent administratif de proximité MUIDES : Christine BLAIS

Secteur 1 – Bureaux : 9 rue de la BRECHE
41500 MER

Elus Référents :
Avaray : Stéphane PRIOU
Mer : Sandra LEMOINE
Responsable de secteur scolaire : Fabienne PIRES TEIXEIRA

Agent administratif de proximité Christelle BOUCHER

FAITES VERIFIER ET ENTRETENIR
avant chaque hiver
vos installations
de chauffage, eau chaude,
ventilateur...

AÉREZ
au moins
10 minutes
par jour

RESPECTEZ
le mode d'emploi
des appareils à combustion
(chauffages d'appoint,
groupes électrogènes,
appareils à gaz...)

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.

Plus d'information sur www.prevention-maison.fr

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national
de prévention et
de santé pour
la santé

SAPEURS-POMPIERS

Les Sapeurs-Pompiers du regroupement de La Chapelle-Mulsans-Maves-Villexanton aux nombres de 23 Sapeurs (ses)-Pompier (ère) ont réalisé depuis le 01 octobre 2017 124 interventions (99 en 2018).

Nous avons une sollicitation particulière sur d'autres communes dues au manque de disponibilité des agents en journée. Effectivement, les Sapeurs-Pompiers volontaires travaillent également pendant cette période, c'est pourquoi nous essayons toujours de recruter des femmes et des hommes chaque année. Pour devenir un acteur civique de la sécurité civile, il faut être âgé entre 16 et 55ans. Après un test sportif (natation 50m, course à pieds 12min, gainage) vous remarquerez que l'on ne recrute pas des athlètes, une journée de recrutement est nécessaire pour exprimer ses motivations. Ensuite, une formation sur 3 ans est à réaliser avec un minimum de 2 semaines (2 fois 1 semaines). Nous accentuons cette campagne pour deux raisons :

UNE JOURNEE POUR SAUVER UNE VIE...

...ALORS, VOUS FAITES QUOI DEMAIN ??

UNION DÉPARTEMENTALE SAPEURS • POMPIERS LOIR-ET-CHER

Venez vous former aux gestes qui sauvent,

grâce aux actions de formations de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) organisées par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher

Contact : 02.54.51.54.46 - www.udsp41.fr

Pouvoir porter assistance à toute demande de secours, ce qui reste notre seule mission

Anticiper nos prochains départs en retraite au nombre de 5.

Alors n'attendez pas !!! Venez vivre une véritable passion partagée au sein d'une superbe équipe.

Quelques chiffres :

3 femmes et **20** hommes

Moyenne d'âge = **41** ans

Total de formation pour le centre = **710** h

Total disponibilité/astreinte pour le centre = **46543** h

LE CANCER DU SEIN ...



54 000 nouveaux cas détectés par an en France.

Près de **12 000 femmes** par an décèdent du cancer du sein.

80% des cancers du sein se développent après 50 ans.

50 ans, c'est l'âge d'entrée dans le programme de dépistage du cancer du sein.

99% c'est le taux de survie à 5 ans pour un cancer du sein détecté à un stade précoce.

Le dépistage organisé du cancer du sein s'adresse aux femmes de 50 à 74 ans ne présentant aucun symptôme, ni facteur de risque (autre que l'âge).

Pour la période 2016-2017, seules 50,3% d'entre elles ont répondu positivement à l'invitation qui leur a été faite au niveau national.

En Loir-et-Cher, la participation au dépistage organisé du cancer du sein pour cette même période a été 60,3%.

Un taux qui reste bien en deçà du seuil de 70% de participation préconisé par les autorités de santé.

EN PRATIQUE

Tous les deux ans, les femmes de 50 à 74 ans reçoivent un courrier les invitant à réaliser le dépistage. Celui-ci se pratique dans un cabinet de radiologie agréé (liste jointe avec l'invitation) ; il consiste en une mammographie et un examen clinique des seins (palpation).

Comme tout examen médical, le dépistage présente des bénéfices mais aussi des limites qu'il convient de porter à la connaissance des femmes afin qu'elles fassent le choix de leur participation en disposant de toutes les informations utiles (détaillées sur www.cancersdusein.e-cancer.fr).

LE CANCER COLORECTAL ...

2ème cancer le plus meurtrier chez les hommes et les femmes.

43 000 nouveaux cas diagnostiqués par an en France (**45% chez les femmes / 55% chez les hommes**)

18 000 décès par an en France

1 personne sur 30 sera touchée par le cancer colorectal au cours de sa vie.

Pourtant, détecté tôt, il peut se guérir dans 9 cas sur 10.

Le cancer colorectal se développe lentement, à l'intérieur du côlon ou du rectum, à partir de petites lésions appelées polypes. Au cours de leur développement certains polypes peuvent se transformer en cancer. Ce cancer évolue, tout d'abord, sans symptôme ni signe perceptible.

Un test de dépistage rapide, simple et indolore se réalise chez soi, en 5 minutes et ne nécessite qu'un seul prélèvement. Il permet de détecter la présence de sang dans les selles, invisible à l'œil nu. Parlez-en à votre médecin traitant.

Le programme de dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse aux personnes âgées de 50 à 74 ans, sans histoire familiale ni antécédent personnel de cancer colorectal ou d'adénome et ne présentant pas de symptôme.

La participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour 2016/2017 a été de 33,5% au niveau national et 43,5% en Loir-et-Cher.

A partir du 1^{er} janvier 2019 :

ADOC41
ACTION DE DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS

devient
→

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Centre-Val de Loire

Plus de renseignement sur www.depistage-cancer.fr

Etat Civil 2018:

Naissance:



EL HAMRI Hajar
DEMANGE Théo
BEAUFILS Logan
MAUSSIBOT Arthur
DELALANDE Robin

02/01/2018
20/01/2018
21/03/2018
27/08/2018
07/09/2018

Mariage:



CHEREAU Eric et WARDÉGA Sophie
CABO Alexandre et MOURA Nathalie
ROBIN Rudy et BOUCHET Jennifer
LE ROUX Jérôme et RINSANT Emilie

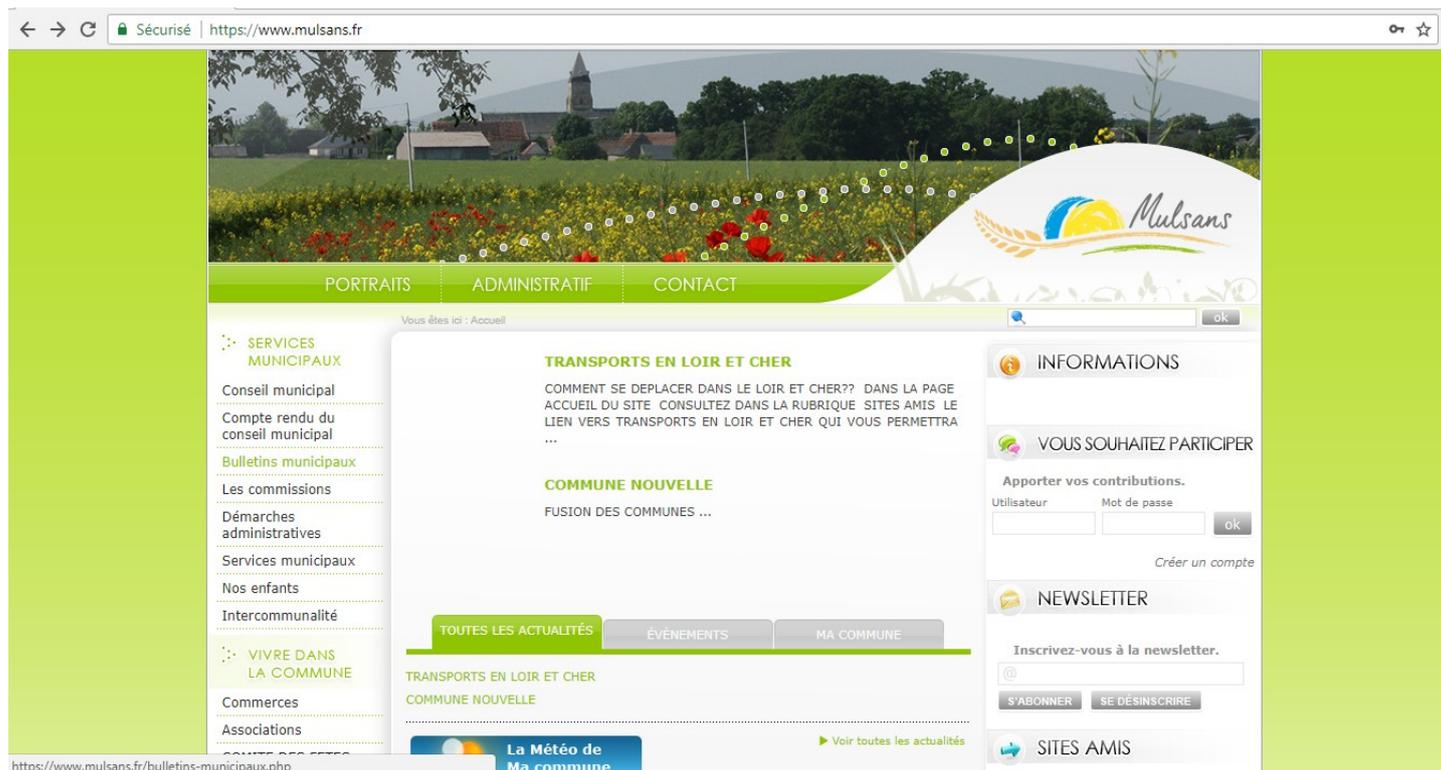
28/07/2018
04/08/2018
08/09/2018
27/10/2018

Diffusion du Bulletin Municipal

La demande de réception du bulletin municipal par internet en lieu et place de la diffusion « papier » a conquis six foyers. Il faut continuer dans ce sens, il n'est pas trop tard pour adhérer à cette démarche écolo-économique.

Une nouvelle étiquette est apparue sur certaines boîtes aux lettres, elle signale que conformément à la demande des intéressés, le bulletin municipal papier ne sera plus distribué.

Nous vous rappelons que tous les bulletins municipaux sont consultables sur le site internet de la commune <https://www.mulsans.fr>



Inscription Réception du Bulletin Municipal par internet

Coupon réponse à déposer ou envoyer à la mairie:

Mr Mme

Nom:Prénom:

Adresse:

Mail:@.....

Maison de Services Au Public

Nous vous rappelons que la Maison de Services au Public est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives auprès de divers organismes:

- * La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- * La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- * La Mutuelle Sociale Agricole
- * Le Pôle Emploi
- * La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT)
- * La mission locale du Blaisois
- * La Direction Générale des Finances publiques (DGFiP) pour les déclarations de revenu
- * La Préfecture pour les cartes grises, permis de conduire.

PASSAGE À MULSANS (MAIRIE) de 14h00 à 17h00

- Mardi 22 janvier 2019

Contact: msap@beaucevalde Loire.fr
ou au 06 77 16 46 94



Il est cependant possible de bénéficier des services de la MSAP en dehors de sa commune de résidence en cas de problème « URGENT ».

**Pour information, la MSAP sera fermée pour les congés de Noël
du 21/12/2018 au soir au 01/01/2018 inclus.**

DATES A RETENIR

DÉCEMBRE 2018 / JANVIER 2019

Lundi 24 décembre 2018
au vendredi 04 janvier 2019

Fermeture exceptionnelle de la Mairie

JANVIER 2019

Vendredi 11 janvier 2019
à 18h30

Vœux du Maire

MARS 2019

Samedi 09 mars 2019

Repas des Aînés
offert par la Municipalité

JUIN 2019

Samedi 29 juin 2019

Brocante